

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
12 septembre 2013  
Français  
Original : anglais



**Fonds des Nations Unies pour l'enfance**  
Conseil d'administration

**Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration  
en 2013**

<i>Décision</i>	<i>Page</i>
<b>Première session ordinaire, du 5 au 8 février 2013</b>	
2013/1 Rapport annuel du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil économique et social	3
2013/2 Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination d'ONUSIDA	3
2013/3 Descriptif de programme de pays pour l'Érythrée	4
2013/4 Descriptif de programme de pays pour l'Égypte	4
2013/5 Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré, à partir de 2014, et mise à jour sur le recouvrement des coûts	5
2013/6 Collecte de fonds privés dans le secteur privé: plan de travail et projet de budget pour 2013	7
<b>Session annuelle, du 18 au 21 juin 2013</b>	
2013/7 Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès et réalisations en regard du plan stratégique à moyen terme	9
2013/8 Plan stratégique de l'UNICEF, 2014-2017 Promouvoir les droits de tous les enfants, notamment des plus défavorisés	9
2013/9 Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes	11
2013/10 Projet de descriptif de programme commun de pays pour l'Égypte	12
2013/11 Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda	12

2013/12	Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays	12
2013/13	Évaluation	13
2013/14	Rapport annuel de 2012 du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration	14
<b>Deuxième session ordinaire, du 3 au 6 septembre 2013</b>		
2013/15	Programme de travail proposé pour les sessions de 2014 du Conseil d'administration	16
2013/16	Plan stratégique de l'UNICEF, 2014-2017 Réalisation des droits de tous les enfants, notamment des plus défavorisés	18
2013/17	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF Projets de descriptif de programme de pays ou de zone	19
2013/18	Demande du Kenya concernant la présentation du descriptif de programme le concernant au Conseil d'administration de l'UNICEF à sa première session ordinaire de 2014	20
2013/19	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF Prorogation de programmes de pays en cours	20
2013/20	Budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017	21

**Première session ordinaire****2013/1****Rapport annuel du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil économique et social***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport du Directeur général de l'UNICEF au Conseil économique et social (E/2013/6-E/ICEF/2013/3);
2. *Encourage* l'UNICEF à continuer d'améliorer son système d'établissement des rapports en tenant compte des directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
3. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, ainsi qu'une synthèse des observations et des préconisations formulées par les délégations à la présente session.

*Première session ordinaire  
8 février 2013*

**2013/2****Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination d'ONUSIDA***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (E/ICEF/2013/CRP.3);
2. *Prie* l'UNICEF de veiller à ce que les résultats attendus en ce qui concerne le VIH/sida dans son plan stratégique à moyen terme pour la période 2014-2017 cadrent avec le Cadre unifié de budget, de résultats et de responsabilités d'ONUSIDA pour la période 2012-2015;
3. *Prie* l'UNICEF, agissant en coordination avec ONUSIDA, d'appliquer conformément à son mandat et selon qu'il convient les recommandations pertinentes de l'examen à mi-parcours du programme d'ONUSIDA pour l'intensification des mesures concernant les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH;
4. *Prie* l'UNICEF de veiller à ce que la réalisation des résultats et produits relatifs au VIH/sida de son plan stratégique à moyen terme pour la période 2014-2017 fasse la part voulue à la problématique hommes-femmes pour répondre aux besoins particuliers des enfants et des adolescents, à commencer par ceux des filles, et cadre avec les recommandations pertinentes de l'examen à mi-parcours concernant l'égalité des sexes

et avec les éléments l'intéressant particulièrement du programme d'ONUSIDA pour l'intensification des mesures concernant les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH.

*Première session ordinaire  
8 février 2013*

### **2013/3**

#### **Descriptif de programme de pays pour l'Érythrée**

*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2012/17 d'examiner pour approbation, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays pour l'Érythrée à sa première session ordinaire de 2013;

2. *Rappelle également* qu'une consultation informelle sur le projet de descriptif de programme de pays pour l'Érythrée (E/ICEF/2013/P/L.1) s'est tenue le 17 décembre 2012;

3. *Approuve* le descriptif de programme de pays révisé pour l'Érythrée, pour la période 2013-2016, pour le budget indicatif global de 7 852 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 44 869 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

*Première session ordinaire  
8 février 2013*

### **2013/4**

#### **Descriptif de programme de pays pour l'Égypte**

*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17 relatives au processus d'approbation des programmes de pays;

2. *Note* que l'Égypte a demandé que le projet de descriptif de programme de pays la concernant (E/ICEF/2013/P/L.4) lui soit présenté à sa session annuelle de 2013;

3. *Décide* d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme de pays pour l'Égypte à sa session annuelle de 2013.

*Première session ordinaire  
8 février 2013*

2013/5

**Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré, à partir de 2014, et mise à jour sur le recouvrement des coûts***Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2012/20 et la décision 2012/27 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), appelant à perfectionner le cadre conceptuel harmonisé et la méthode de calcul des taux de recouvrement des coûts, et rappelle également la nécessité d'appliquer la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en particulier la section D de la partie II, concernant le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, et prévoyant des mesures d'incitation pour accroître le montant des ressources de base;
2. *Considère* que le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, permettra de moins puiser dans les ressources de base pour financer les frais de gestion des contributions au titre des autres ressources, et d'allouer une plus large proportion de ressources de base aux activités de programme, et favorisera ce faisant le versement de contributions au titre de ces dernière ressources;
3. *Approuve* la méthode harmonisée de calcul des taux de recouvrement des coûts présentée dans le document DP-FPA/2012/1-E/ICEF/2012/AB/L.6, et affinée dans le document DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8, et se félicite de ce que le nouveau cadre harmonisé prévoit une plus grande transparence et une meilleure répartition proportionnelle du financement à l'aide des ressources de base et des autres ressources;
4. *Approuve* un taux général harmonisé de recouvrement des coûts de 8 % pour les contributions au titre des ressources autres que les ressources de base, qui sera réexaminé en 2016, avec la possibilité de le relever s'il n'a pas permis l'application du principe du recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, comme prescrit lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; et décide que la révision du taux de recouvrement des coûts aura lieu après l'analyse et l'évaluation indépendante des rapports visés plus bas, aux paragraphes 15 et 17;
5. *Souligne* que le principe de l'harmonisation des taux s'appliquera également aux taux de recouvrement des coûts différenciés, l'objectif étant d'encourager les organismes des Nations Unies à coopérer et d'éviter qu'ils ne se fassent concurrence dans la mobilisation des ressources, et approuve la structure ci-après pour le taux de recouvrement des coûts différenciés :

a) Réduction harmonisée de 1 % des contributions thématiques aux niveaux mondial, régional et national pour le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF (8 % - 1 % = 7 %), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) continuant d'appliquer le taux de 8 % à titre provisoire;

b) Maintien des taux préférentiels existants pour la participation des gouvernements aux coûts, les contributions Sud-Sud et les contributions du secteur privé;

6. *Décide* que les arrangements existants seront honorés en appliquant les taux précédemment approuvés pour le recouvrement des coûts et que les accords nouveaux ou renouvelés suivront les prescriptions de la présente décision;

7. *Décide également* qu'à titre exceptionnel, et selon l'urgence de la situation, le Directeur général de l'UNICEF pourra envisager d'accorder, au cas par cas, une dérogation à l'application des taux de recouvrement des coûts, compte tenu des priorités pertinentes, des modalités applicables pour obtenir des frais de gestion moindres, et des objectifs d'harmonisation, et l'en informera dans les rapports financiers annuels;

8. *Décide en outre* que la nouvelle méthode de recouvrement des coûts et les taux correspondants s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014;

9. *Prend acte* des principes directeurs du budget intégré présentés a) dans la note conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les mesures prises en vue du budget intégré et du modèle de budget intégré, qui a été soumise à la deuxième session ordinaire de 2012; et b) dans le modèle de plan de ressources intégrées, comprenant une présentation harmonisée du taux de recouvrement des coûts au tableau 6 du document DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8;

10. *Réaffirme* qu'il doit être périodiquement consulté au sujet du budget intégré pour la période 2014-2017 et prie l'UNICEF de présenter pour examen le projet officieux de budget intégré, indiquant les ressources de base et autres ressources, dans le cadre du débat sur le projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, à la session annuelle de 2013;

11. *Prie* l'UNICEF de présenter des prévisions de coûts qui soient entièrement transparentes et cohérentes et permettent aux donateurs de comprendre la part des dépenses directement imputables aux programmes et projets, ainsi que le taux applicable pour le recouvrement des coûts;

12. *Insiste* pour que l'emploi des ressources obtenues grâce au recouvrement des coûts gagne en efficacité et en transparence et prie l'UNICEF de présenter, dans le rapport annuel du Directeur général au Conseil d'administration, les montants reçus au titre du recouvrement des coûts et l'utilisation qui en est faite;

13. *Prie* l'UNICEF de continuer de satisfaire aux exigences d'efficacité et de rentabilité en vue de réduire encore ses frais de gestion, afin de diminuer le taux de recouvrement des coûts fixé dans le cadre du budget actuel, comme prescrit lors de

l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et de présenter des renseignements et une analyse à ce sujet lors de l'examen à mi-parcours de son budget intégré;

14. *Prie* l'UNICEF d'établir un projet de budget intégré, sur la base des taux de recouvrement des coûts approuvés plus haut et du cadre conceptuel du budget intégré;

15. *Prie* l'UNICEF, agissant en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, de présenter à l'occasion de l'examen à mi-parcours de son budget intégré des renseignements sur l'application des taux de recouvrement des coûts approuvés, avec la méthode approuvée pour le calcul des taux et la description de chaque catégorie de dépenses, les taux de recouvrement effectivement appliqués lors des deux précédentes années budgétaires et une analyse de l'application du principe de recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226;

16. *Prie également* l'UNICEF, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de son budget intégré et en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, de recommander les modifications susceptibles d'être apportées aux taux de recouvrement des coûts approuvés, qui seront présentées à la session annuelle de 2016;

17. *Demande* la réalisation en 2016 d'une évaluation externe indépendante sur la conformité aux dispositions de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale de la nouvelle méthode de recouvrement des coûts.

*Première session ordinaire  
8 février 2013*

**2013/6**

## **Collecte de fonds dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2013**

### **A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats privés pour l'exercice fiscal 2013**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* pour l'exercice 2013 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) les prévisions de dépenses d'un montant de 132,4 millions de dollars, ventilées comme suit et récapitulées dans la colonne 1 du tableau 3 du document E/ICEF/2013/AB/L.1.

*(En millions de dollars des États-Unis)*

Coût des marchandises et frais généraux liés aux stocks . . . . .	13,0
Mises de fonds . . . . .	37,4
Dépenses directes (coût des marchandises non inclus). . . . .	22,1
Dépenses indirectes . . . . .	59,9
<b>Montant total consolidé des dépenses . . . . .</b>	<b>132,4</b>

2. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Engager des dépenses conformément au récapitulatif de la colonne 1 du tableau 3 du document E/ICEF/2013/AB/L.1, et en engager davantage sans dépasser le montant indiqué dans les colonnes II et III du même tableau, si les recettes provenant de la collecte de fonds et des ventes de cartes et autres articles atteignent les niveaux indiqués dans les colonnes II et III;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux sessions du Conseil, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires, si cela est nécessaire, pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2013.

## **B. Prévisions de recettes pour la campagne 2013**

### *Le Conseil d'administration*

*Note* que, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, les prévisions de recettes nettes du programme collecte de fonds et partenariats privés s'élèvent à 1 milliard 55 million de dollars, comme indiqué dans la colonne 1 du tableau 3 du document E/ICEF/2013/AB/L.1.

## **C. Politique générale**

### *Le Conseil d'administration*

1. *Proroge* le système des mises de fonds, le montant pour 2013 étant de 37,4 millions de dollars;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager au cours de l'exercice 2013 des dépenses correspondant au coût des marchandises et des frais généraux liés aux stocks (achat de cartes et autres articles) pour l'exercice 2014, pour un montant de 13 millions de dollars, au maximum, comme indiqué dans les prévisions financières du programme Fonds et partenariats privés pour 2013-2015 (voir le tableau 5 du document E/ICEF/2013/AB/L.1);

3. *Décide* d'ouvrir, à titre transitoire, un crédit de 13,24 millions de dollars pour le mois de janvier 2014 à imputer sur le budget annuel du programme Fonds et partenariats privés pour 2014.

*Première session ordinaire  
8 février 2013*

## Session annuelle

2013/7

### **Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès et réalisations en regard du plan stratégique à moyen terme**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès et réalisations en regard du plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2013/11);
2. *Prie* l'UNICEF de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer l'information sur les résultats obtenus, y compris dans le dernier rapport annuel relatif à l'actuel plan stratégique à moyen terme, comme il l'avait demandé dans sa décision 2012/7;
3. *Se félicite* des mesures prises pour renforcer la gestion axée sur les résultats et, à cet égard, souligne qu'il importe de mettre au point, pour le prochain plan stratégique 2014-2017, un cadre de résultats qui soit bien conçu, harmonisé, clair et simple et qui fasse apparaître l'intégralité de la chaîne de résultats, notamment ceux escomptés à tous les niveaux;
4. *Considère* qu'il importe de rendre compte des résultats en ce qui concerne l'égalité des sexes dans tous les domaines d'intervention de l'organisation, et demande une nouvelle fois qu'il soit pleinement rendu compte des résultats obtenus dans le rapport annuel du Directeur général.

*Session annuelle  
21 juin 2013*

2013/8

### **Plan stratégique de l'UNICEF, 2014-2017 Promouvoir les droits de tous les enfants, notamment des plus défavorisés**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* du processus consultatif et participatif mené par l'UNICEF dans le cadre de l'élaboration du projet de plan stratégique pour 2014-2017;
2. *Note avec satisfaction* les efforts faits par l'UNICEF pour intégrer les mandats prévus dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies dans le prochain plan stratégique pour 2014-2017, prie l'UNICEF d'aligner pleinement le prochain plan stratégique pour 2014-2017 sur ces mandats, et prie également l'UNICEF de continuer à contribuer aux discussions avec les autres fonds et programmes en vue de l'élaboration d'une démarche commune permettant de suivre l'application de l'examen quadriennal complet;
3. *Accueille avec satisfaction* la structure et le cadre envisagés pour le projet de plan stratégique pour 2014-2017, notamment la série proposée de réalisations et de

stratégies de mise en œuvre, ainsi que l'attention accordée dans le plan à l'action humanitaire et à l'égalité hommes-femmes, en espérant que ces deux aspects seront pleinement intégrés au plan stratégique et tout en étant conscient que la définition précise des réalisations et des stratégies de mise en œuvre n'est pas encore définitive, et prie l'UNICEF d'établir une version définitive du projet à partir notamment de l'avis et des observations recueillis auprès des États Membres lors de sa session annuelle de 2013 et du processus en cours qui appellera de plus amples consultations, clarifications et modifications, en vue de sa mise au point définitive et de son approbation à sa deuxième session ordinaire de 2013;

4. *Prie* l'UNICEF de communiquer davantage d'informations, en temps voulu pour la deuxième session ordinaire de 2013, sur la manière dont les résultats seront obtenus, notamment en indiquant clairement en quoi les résultats sont directement imputables à l'UNICEF, en quoi les produits et les résultats sont liés, et comment les risques sont évalués et gérés afin d'atteindre les résultats;

5. *Accueille avec satisfaction* la structure et la méthode retenus pour le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du projet de plan stratégique pour 2014-2017, tout en étant conscient que la définition exacte des indicateurs, des risques et des hypothèses figurant à l'annexe du plan n'est pas encore définitive, et prie l'UNICEF d'établir une version définitive du projet et de l'annexe, en consultation avec les États Membres, en vue de sa mise au point définitive et de son approbation à sa deuxième session ordinaire de 2013;

6. *Note* que la définition exacte des données de référence, des jalons et des objectifs du cadre de résultats n'est pas encore définitive, et prie l'UNICEF de continuer à les préciser, en consultation avec les États Membres, en vue de leur mise au point définitive d'ici à sa session annuelle de 2014;

7. *Prie* l'UNICEF de communiquer davantage d'informations, en temps voulu pour la deuxième session ordinaire de 2013, sur la façon dont l'organisation compte collaborer et se répartir les tâches avec les autres organismes des Nations Unies, notamment les autres fonds, programmes et institutions spécialisés du système des Nations Unies pour le développement, compte tenu de leurs mandats respectifs, afin de renforcer la cohérence et d'éviter les doublons et les chevauchements, en vue d'améliorer les résultats sur le terrain et l'exécution des programmes au profit des pays de programmes;

8. *Prie également* l'UNICEF de prendre pleinement en compte les vues des États Membres dans la mise au point définitive du plan stratégique pour 2014-2017, de l'annexe et du budget intégré pour 2014-2017, en vue de leur adoption à sa deuxième session ordinaire de 2013.

*Session annuelle  
21 juin 2013*

2013/9

**Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes**

*Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* du rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes (E/ICEF/2013/12) et sur les conclusions de l'examen de fin de cycle du Plan d'action stratégique prioritaire en faveur de l'égalité des sexes 2010-2013, lequel présente les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les orientations futures;
2. *Prend note* des progrès notables réalisés dans le domaine de l'engagement de la direction, des partenariats interinstitutions, du renforcement des processus de planification et de rédaction de rapports et de l'appropriation par les bureaux régionaux et de pays, et note avec préoccupation les insuffisances dans la réalisation et le suivi des résultats relatifs à l'égalité des sexes, le manque de ressources humaines et financières et le manque de compétences en matière d'égalité hommes-femmes;
3. *Prie* l'UNICEF d'élaborer un nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes, aligné sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017, compte tenu des conclusions, des recommandations et des enseignements tirés dans l'examen de fin de cycle et dans le rapport lui-même;
4. *Prie également* l'UNICEF d'élaborer, dans le cadre du nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes, des stratégies visant à remédier aux différents problèmes relevés dans le rapport (E/ICEF/2013/12), notamment dans le domaine des capacités techniques, des compétences et de l'affectation des ressources pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au niveau de l'organisation, et au niveau des pays à partir du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;
5. *Prie en outre* l'UNICEF de mettre au point un plan directeur prévoyant un cadre de résultats et un plan de suivi, d'évaluation et de communication d'information, dans le cadre du nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes 2014-2017, en se fondant et en s'alignant sur les résultats relatifs à l'égalité des sexes et les indicateurs ventilés par sexe qui figureront dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017;
6. *Prie* l'UNICEF d'évaluer le coût du plan d'action pour l'égalité des sexes 2014-2017, d'y affecter les ressources nécessaires et d'en donner une description claire dans le budget intégré;
7. *Prie en outre* l'UNICEF de lui faire rapport tous les ans sur les progrès réalisés dans son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et sur la mise en œuvre du nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes 2014-2017, le premier rapport devant être présenté à sa session annuelle de 2014.

*Session annuelle  
21 juin 2013*

**2013/10**

**Projet de descriptif de programme commun de pays pour l'Égypte**

*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2013/4 d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme commun de pays pour l'Égypte à sa session annuelle de 2013;

2. *Approuve* le projet de descriptif de programme commun de pays pour l'Égypte (E/ICEF/2013/P/L.3), pour la période allant de juillet 2013 à décembre 2017, pour le budget indicatif global de 12 879 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 32 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

*Session annuelle  
21 juin 2013*

**2013/11**

**Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda**

*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2012/10 d'approuver le projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda à sa session annuelle de 2013;

2. *Approuve* le projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda (DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2013/RWA/1 et Add.3), pour la période 2013-2018, pour le budget indicatif global de 41 250 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 79 000 000 de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

*Session annuelle  
21 juin 2013*

**2013/12**

**Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* les budgets indicatifs globaux relatifs aux programmes de coopération de pays et aux programmes communs de pays suivants :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2013/</i>
<b>Afrique occidentale et centrale</b>				
Bénin	2014-2018	26 003 000	43 997 000	P/L.4
Congo	2014-2018	6 145 000	45 000 000	P/L.5
Niger	2014-2018	94 078 000	104 827 000	P/L.6
Nigéria	2014-2017	203 948 000	304 000 000	P/L.7
Togo	2014-2018	17 337 000	53 000 000	P/L.8
<b>Afrique orientale et australe</b>				
Projet de programme commun de pays du Rwanda ( <i>voir décision 2013/11 du Conseil d'administration</i> )	2013-2018			DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2013/RWA/1/Add.3
<b>Amériques et Caraïbes</b>				
Cuba	2014-2018	3 750 000	9 500 000	P/L.2
<b>Asie du Sud</b>				
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le projet de programme commun de pays du Bhoutan	2014-2018	4 570 000	21 000 000	DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1/Add.3
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>				
Égypte ( <i>voir décision 2013/10 du Conseil d'administration</i> )	Juillet 2013 décembre 2017			P/L.3

*Session annuelle  
21 juin 2013*

## **2013/13 Évaluation**

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF (E/ICEF/2013/13);
2. *Rappelle* que l'objet de la fonction d'évaluation est d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des programmes et interventions du Fonds ainsi que de la durabilité des résultats;
3. *Accueille avec satisfaction* les indices présentés dans le rapport d'un renforcement continu de la fonction d'évaluation au niveau décentralisé et encourage l'UNICEF à prendre de nouvelles mesures pour combler les lacunes de la couverture de l'évaluation et de la qualité des évaluations décentralisées;
4. *Prend note* des principaux indicateurs de performance qui permettent de suivre l'efficacité du système d'évaluation, ainsi que des données administratives relatives aux ressources humaines et financières utilisées;

5. *Note* le travail positif accompli pour améliorer les savoir-faire, les capacités et les systèmes des partenaires nationaux et pour renforcer l'apprentissage Sud-Sud;

6. *Se félicite* de la préparation de la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF, compatible avec les normes définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, qui constitue un réseau de spécialistes responsables de l'évaluation dans le système des Nations Unies;

7. *Fait sienne* la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF (E/ICEF/2013/14);

8. *Réaffirme* le rôle central joué par la fonction d'évaluation à l'UNICEF;

9. *Souligne* que le Bureau de l'évaluation continuera à dépendre directement du Conseil d'administration, à qui il remettra un rapport annuel sur la fonction d'évaluation, et que le Directeur du Bureau de l'évaluation continuera à dépendre administrativement du Directeur général;

10. *Prie* l'UNICEF de présenter une déclaration écrite offrant les vues de la direction sur les questions soulevées dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation, déclaration écrite qui devrait être remise au Conseil d'administration bien avant sa session;

11. *Prie également* l'UNICEF d'allouer des ressources suffisantes au Bureau de l'évaluation, sur une ligne budgétaire distincte dans le budget intégré 2014-2017 qui lui sera présenté pour adoption à sa deuxième session ordinaire de 2013;

12. *Prie en outre* l'UNICEF, dans l'application de la politique d'évaluation, de suivre les dépenses consacrées aux évaluations décentralisées et de veiller à ce que la direction y réponde rapidement;

13. *Appelle* l'UNICEF à continuer à réaliser des évaluations des opérations au niveau des pays en étroite consultation avec les gouvernements et avec les autres partenaires nationaux, selon le cas, et à aider les gouvernements et les autres partenaires à constituer progressivement des capacités nationales d'évaluation;

14. *Encourage* l'UNICEF à utiliser autant que possible les systèmes d'évaluation et à continuer à intégrer les mécanismes de création de capacités dans la conception et l'exécution des programmes et à s'assurer que les évaluations répondent bien à une demande exprimée par le pays;

15. *Prie* l'UNICEF de rendre compte des mesures prises pour garantir que les résultats des évaluations sont bien systématiquement pris en compte et utilisés dans la confection des politiques, stratégies et programmes principaux;

16. *Prend note* du rapport thématique de synthèse sur l'évaluation de l'action humanitaire (E/ICEF/2013/15);

17. *Apprécie* la présentation et l'analyse contenues dans le rapport et espère prendre connaissance de futurs rapports thématiques de synthèse, comme il l'a demandé dans sa décision 2012/12;

18. *Prie* l'UNICEF de présenter une réponse complète de la direction aux recommandations des rapports thématiques de synthèse présentés au Conseil d'administration;

19. *Prie également* l'UNICEF de remédier aux principales lacunes constatées dans la couverture de l'évaluation de ses interventions humanitaires tout en continuant à améliorer la qualité des évaluations réalisées dans ce domaine.

*Session annuelle  
21 juin 2013*

## **2013/14**

### **Rapport annuel de 2012 du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de 2012 du Bureau de l'audit interne et des investigations (E/ICEF/2013/AB/L.2), du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et de la réponse de la direction au rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations pour 2012 (E/ICEF/2013/AB/L.3);

2. *Se félicite* de l'importance que l'UNICEF attache au renforcement de la responsabilité et de la transparence et, à cet égard, *se réjouit* de la mise en œuvre de la décision relative à la publicité des rapports d'audit interne;

3. *Exprime* son soutien constant à l'intensification des fonctions d'audit interne et d'investigation de l'UNICEF;

4. *Prend note* du travail accompli par l'UNICEF pour mettre en œuvre les recommandations d'audit non encore suivies et *encourage* l'UNICEF à appliquer d'urgence les recommandations restant à mettre en œuvre;

5. *Note avec satisfaction* l'augmentation du nombre d'audits conjoints et *encourage* l'UNICEF à rechercher, en collaboration avec les autres organismes de développement des Nations Unies, d'autres possibilités de démarches communes; *souligne* par ailleurs qu'il importe de revoir la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT), qui doit donner des orientations claires pour assurer l'application de cette démarche élaborée conjointement par les organismes;

6. *Souligne* l'importance du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF et, à cet égard, *prie* l'UNICEF de veiller à lui assurer, à partir d'une évaluation

des risques encourus par l'organisation, les ressources humaines et financières nécessaires pour pouvoir faire face aux besoins en matière d'audit, d'investigation et de services consultatifs; et *prie* l'UNICEF de s'assurer que les ressources nécessaires sont affectées à ces fins lors de la présentation du budget intégré 2014-2017, en accordant une importance particulière à la fonction d'investigation;

7. *Prend note* de la mise en œuvre par l'UNICEF des normes comptables internationales pour le secteur public.

*Session annuelle  
21 juin 2013*

## Deuxième session ordinaire

2013/15

### Programme de travail proposé pour les sessions de 2014 du Conseil d'administration

#### *Le Conseil d'administration*

*Adopte* le programme de travail des sessions qu'il tiendra en 2014, sachant qu'il pourra être modifié en fonction des besoins dans le courant de l'année.

<i>Première session ordinaire 4-7 février 2014</i>	<i>Session annuelle 3-6 juin 2014</i>	<i>Deuxième session ordinaire 9-12 septembre 2014</i>
<b>Questions d'organisation et de procédure</b>	<b>Questions d'organisation et de procédure</b>	<b>Questions d'organisation et de procédure</b>
Élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil d'administration ( <i>SAD</i> ) (8 janvier 2014) <sup>1</sup>		Projet de programme de travail des sessions de 2015 du Conseil d'administration
<b>Questions relatives aux programmes et grandes orientations</b>	<b>Questions relatives aux programmes et grandes orientations</b>	<b>Questions relatives aux programmes et grandes orientations</b>
Coopération opérationnelle : Adoption des descriptifs de programme de pays révisés ( <i>SAD</i> ) Projet de descriptif de programme de pays pour le Kenya ( <i>SAD</i> )	Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique de l'UNICEF* ( <i>SAD</i> )	Coopération opérationnelle : Adoption des descriptifs de programme et de programme commun de pays révisés ( <i>SAD</i> )

<sup>1</sup> Cette date est provisoire.

<i>Première session ordinaire 4-7 février 2014</i>	<i>Session annuelle 3-6 juin 2014</i>	<i>Deuxième session ordinaire 9-12 septembre 2014</i>
Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (I)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection (I)</li> </ul> Matrice finale des résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 (E)	Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays (SAD) Résumés régionaux de l'examen à mi-parcours des programmes de pays (E)
Plan d'action chiffré de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2014-2017) (E) Débat thématique sur l'action menée par l'UNICEF dans les situations de crise humanitaire (E)	Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (E) Coopération opérationnelle : Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays (SAD) Prorogations de programmes de pays en cours d'exécution (SAD)	
<b>Évaluation, vérification interne des comptes et questions liées au contrôle</b>	<b>Évaluation, vérification interne des comptes et questions liées au contrôle</b>	<b>Évaluation, vérification interne des comptes et questions liées au contrôle</b>
Évaluations thématiques mondiales (E)	Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations de l'UNICEF, et suite donnée par l'administration (SAD) Rapport de synthèse de l'évaluation des opérations, et suite donnée par l'administration (E) Rapport du Bureau de la déontologie (I) Rapport annuel 2013 du Bureau d'audit interne et des investigations au Conseil d'administration, et suite donnée par l'administration (SAD)	
<b>Ressources et questions financières et budgétaires</b>	<b>Ressources et questions financières et budgétaires</b>	<b>Ressources et questions financières et budgétaires</b>
Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (I)		Collecte de fonds privés : rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (SAD)

*Première session ordinaire  
4-7 février 2014*

*Session annuelle  
3-6 juin 2014*

*Deuxième session ordinaire  
9-12 septembre 2014*

Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2014 (SAD)

Réunion d'annonce de contributions

**Questions diverses**

**Questions diverses**

**Questions diverses**

Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

Rapports des visites sur le terrain du Conseil d'administration (I)

\* Des données complémentaires relatives à ce point de l'ordre du jour sont disponibles dans un document intitulé « Data Companion ».

Les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration sont de quatre types :

- i) *Pour suite à donner (SAD)* : Le Conseil d'administration examine la question à l'ordre du jour et prend une décision. Le secrétariat établit la documentation préalable et rédige un projet de décision pour examen par le Conseil;
- ii) *Pour examen (E)* : Le Conseil d'administration examine le rapport établi par le secrétariat. Celui-ci ne rédige pas de projet de décision, mais le Conseil peut décider de se prononcer sur la question;
- iii) *Pour information (I)* : Le secrétariat établit la documentation préalable pour information à la demande du Conseil d'administration. Il ne rédige pas de projet de décision, mais le Conseil peut décider de se prononcer sur la question;
- iv) *Rapports oraux (O)* : Les rapports oraux sont présentés à la demande du Conseil d'administration. Ils sont accompagnés de documents de référence brefs et sans caractère officiel.

*Deuxième session ordinaire  
6 septembre 2013*

**2013/16**

**Plan stratégique de l'UNICEF, 2014-2017**

**Réalisation des droits de tous les enfants, notamment des plus défavorisés**

*Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* le plan stratégique de l'UNICEF, 2014-2017, paru sous les cotes E/ICEF/2013/21 et E/ICEF/2013/21/Add.1;
2. *Se réjouit* des progrès faits pour rapprocher ressources et résultats;
3. *Note avec satisfaction* les consultations menées par l'UNICEF dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique;
4. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés par l'UNICEF pour aligner son plan stratégique pour 2014-2017 sur les mandats définis par l'Assemblée générale

dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

5. *Prie* l'UNICEF de mettre en œuvre le plan stratégique, en prenant en considération les directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226, et de continuer à contribuer au renforcement de la responsabilisation, de l'efficacité et de la cohérence du système des Nations Unies pour le développement;

6. *Note avec satisfaction* l'intégration d'indicateurs précis pour le suivi et le compte rendu de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet dans le cadre d'une approche commune des fonds et programmes;

7. *Prie* l'UNICEF de mettre en œuvre le plan stratégique, tout en élaborant et affinant des documents complémentaires librement disponibles, en consultation avec les États Membres et d'autres parties prenantes, notamment :

a) Affinement des indicateurs et ajustement des normes de base, jalons et cibles présentés dans le document paru sous la cote E/ICEF/2013/21/Add.1, avant la session annuelle de 2014;

b) Mise au point d'une note de programme supplémentaire portant sur la théorie du changement, avant la session annuelle de 2014;

8. *Prie* le Directeur exécutif de l'UNICEF de lui présenter un examen à mi-parcours du plan stratégique de l'organisation pour 2014-2017, avant sa session annuelle de 2016.

*Deuxième session ordinaire  
6 septembre 2013*

**2013/17**

**Coopération au titre des programmes de l'UNICEF  
Projets de descriptif de programme de pays ou de zone**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* les budgets indicatifs globaux relatifs aux programmes de coopération de pays ou de zone suivants :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2013/</i>
<b>Amériques et Caraïbes</b>				
Mexique	2014-2018	3 770 000	36 000 000	P/L.15
<b>Afrique orientale et australe</b>				
Namibie	2014-2018	3 770 000	27 000 000	P/L.16
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>				
Programme pour la sous-région du Golfe	2014-2017	–	9 000 000	P/L.17

*Deuxième session ordinaire  
6 septembre 2013*

**2013/18**

**Demande du Kenya concernant la présentation du descriptif de programme le concernant au Conseil d'administration de l'UNICEF à sa première session ordinaire de 2014**

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17 concernant la procédure d'approbation des programmes de pays,

1. *Prend note* de la demande du Kenya de présenter, à titre exceptionnel, les projets de descriptif de programme le concernant au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, à celui de l'UNICEF et à celui du Programme alimentaire mondial à leurs premières sessions ordinaires de 2014;
2. *Décide* d'examiner, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme du Kenya à sa première session ordinaire en 2014;
3. *Décide également*, qu'en application de ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17, il affichera le descriptif de programme de pays révisé sur son site Web au plus tard dans les six semaines qui suivront l'examen qu'il lui consacrera et qu'il approuvera le descriptif selon la procédure d'approbation tacite, sans présentation ni débat, à sa session annuelle de 2014, sauf si cinq membres au moins ont informé le secrétariat par écrit avant la session qu'ils souhaitaient le saisir du programme.

*Deuxième session ordinaire  
6 septembre 2013*

**2013/19**

**Coopération au titre des programmes de l'UNICEF  
Prorogation de programmes de pays en cours**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* la prorogation pour deux ans du programme de la Côte d'Ivoire, la prorogation pour deux ans et demi du programme du Soudan du Sud, la deuxième prorogation pour un an des programmes de la Guinée-Bissau et du Mali, la prorogation pour un an suivant celle pour deux ans du programme du Paraguay et la troisième prorogation pour un an des programmes de Madagascar, de la République arabe syrienne et de la Tunisie, présentées dans le tableau 1 du document [E/ICEF/2013/P/L.18](#).

*Deuxième session ordinaire  
6 septembre 2013*

**2013/20****Budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017***Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* le budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017 comme suite à la demande formulée dans sa décision 2009/20 de présenter un budget distinct, intégré, qui comporte toutes les catégories budgétaires de l'UNICEF, qui mette l'accent sur les résultats et établisse un lien avec les résultats définis dans le plan stratégique, et dont les méthodes et la présentation soient harmonisées avec celles du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment en ce qui concerne la classification, l'attribution et le recouvrement des coûts;
2. *Approuve* le plan de ressources intégré qui servira de cadre financier au plan stratégique de 2014-2017, établi sur la base des prévisions relatives aux ressources disponibles, à leur utilisation et au fonds de roulement indispensable pour les besoins de trésorerie;
3. *Donne son consentement* à une hausse du niveau minimum de l'allocation destinée aux programmes de pays et prélevée sur les ressources ordinaires, qui passerait de 750 000 dollars à 850 000 dollars, et prie l'UNICEF de fournir des informations sur son exécution dans les rapports annuels présentés au Conseil d'administration en 2014;
4. *Donne son accord* à un budget de 180,0 millions de dollars pour le programme mondial et régional, à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des ressources disponibles, et à un montant plafond de 528,4 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve que les contributions aux autres ressources aient été reçues, pour la période 2014-2017;
5. *Approuve* l'ouverture de crédits d'un montant de 1 978,1 millions de dollars pour le budget institutionnel de 2014-2017 afin de couvrir les coûts des activités en faveur de l'efficacité du développement, la coordination du système des Nations Unies pour le développement, les activités de gestion et, dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, les investissements, et note que le montant prévu des crédits est de 1 155,1 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et de 823,0 millions de dollars provenant du recouvrement des coûts au titre des autres ressources;
6. *Prend acte*, en sus des crédits de 1 978,1 millions de dollars, du projet de financement du budget institutionnel à hauteur de 116,4 millions de dollars au moyen des autres ressources pour les activités visant à l'efficacité du développement et la coordination des initiatives de développement des Nations Unies, sous réserve que les contributions aux autres ressources aient été reçues;
7. *Prend également acte*, à cet égard, de la hausse des crédits attribués au Bureau de l'évaluation, conformément à la nouvelle politique d'évaluation approuvée dans sa décision 2013/13;

8. *Prend acte, en outre*, de la hausse des crédits destinés à la fonction d'investigation du Bureau de l'audit interne et des investigations, comme suite à sa décision 2013/14, et demande à nouveau à l'UNICEF de le tenir informé des besoins en ressources humaines et financières nécessaires pour accomplir les fonctions du Bureau;

9. *Note que*, dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, les ressources seront employées pour :

a) Les montants demandés dans les conditions prévues par son Règlement financier pour rembourser les coûts de gestion par l'UNICEF de comptes spéciaux ouverts pour d'autres parties, y compris le service d'achats et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants;

b) La collecte de fonds privés, pour laquelle un budget sera présenté au Conseil d'administration pour examen et approbation chaque année à sa première session ordinaire;

10. *Prie le Directeur général de :*

a) Fournir des informations financières selon la présentation du plan de ressources intégré et évaluer les résultats au regard du budget intégré dans le rapport annuel qu'il lui présente;

b) Lui soumettre pour examen un plan de ressources intégré actualisé, chaque année à sa deuxième session ordinaire, après avoir examiné les prévisions financières sur lesquelles il s'appuie;

c) Lui présenter, en même temps que l'examen à mi-parcours du plan stratégique, des informations relatives à la mise en œuvre et aux résultats de la méthode révisée de recouvrement des coûts, ainsi que toute recommandation s'y rapportant, à la session annuelle de 2016, comme suite à la demande formulée dans sa décision 2013/5, et d'y inclure une étude des méthodes permettant d'améliorer la budgétisation axée sur les résultats et une évaluation du système d'allocation des ressources;

d) Tenir compte des recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet de la mise en œuvre du budget intégré pour 2014–2017 et de l'élaboration de l'examen à mi-parcours;

11. *Demande à nouveau* à l'UNICEF d'établir un plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes (2014-2017), qui comprenne une analyse approfondie des questions d'égalité des sexes afin de mieux les intégrer dans l'organisation en vue de la mise en œuvre du plan stratégique.

*Deuxième session ordinaire  
6 septembre 2013*